

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

**SÉANCE DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS  
DU MARDI 5 DÉCEMBRE 2023**

**BM2023/12/05/08 : AVENANT N°1 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE FINANCEMENT DU  
PROGRAMME DE RECHERCHE PIREN SEINE 2020-2023 AVEC LA SORBONNE UNIVERSITÉ**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 29 novembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 44

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Quentin GESELL

**LE BUREAU DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l' article L. 5219-1,

**Vu** le code de l'environnement, et notamment les articles L. 211-7, les articles L.215-1 à 215-18,

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

**Vu** la loi n°2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations,

**Vu** le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

**Vu** la délibération CM2017/12/08/13 relative à la compétence GEMAPI de la métropole du Grand Paris,

**Vu** la délibération CM2018/09/28/06 relative à l'institution de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations,

**Vu** la délibération CM2018/09/28/09 relative à la participation aux SAGE sur le territoire de la métropole du Grand Paris et adhésion au Syndicat Mixte du bassin versant de la Bièvre,

**Vu** la délibération CM2018/11/12/12 relative à l'adoption du Plan Climat Air Energie Métropolitain,

**Vu** la délibération CM2019/04/11/11 relative à la convention pluriannuelle de financement du programme de recherche PIREN-SEINE 2020-2023 avec Sorbonne Université,

**Vu** la convention de financement signée le 15 janvier 2020,

**Vu** la demande du directeur du PIREN SEINE 2020-2023 en date du 28 Août 2023 accompagné d'un budget prévisionnel discuté lors du comité d'orientation du 7 juillet 2023,

**Vu** le projet d'avenant N°1 ci-annexé,

**Considérant** la compétence de la Métropole en matière de GEMAPI, de patrimoine naturel et paysager, d'aménagement,

**Considérant** l'importance de la recherche en matière d'évolution du bassin de la Seine pour la métropole du Grand Paris,

**Considérant** la diversité et l'intérêt des résultats apportés par les 4 années du programme de recherche,

**Considérant** la pertinence de prévoir une année intermédiaire d'inter-phase afin de valoriser les travaux de la phase 8 et bâtir dans la concertation la phase 9, comme acté par le comité d'orientation le 7 juillet 2023,

**Considérant** que le budget prévisionnel présenté par le PIREN SEINE pour l'année 2024 est cohérent,

**Considérant** la sollicitation de l'ensemble des partenaires pour contribuer au financement de l'année intermédiaire 2024,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention de recherche avec Sorbonne Université afin de prolonger la convention d'une année.

**ALLOUE** une subvention de 85 000€ (quatre-vingt-cinq mille euros) à l'établissement public Sorbonne Université pour l'année 2024.

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 et tous les actes y afférant.

**DIT** que les dépenses seront imputées au chapitre 65 du budget 2024 de la métropole du Grand Paris.

**ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.